

Droit(s) de l'enfant : espoir... ou désespoir ?



Le 20 novembre dernier, la France fêtait les trente ans de la signature de la convention internationale des droits de l'enfant, prenant ainsi l'engagement solennel de protéger tous les enfants des risques auxquels ils pourraient être confrontés. Mais qu'en est-il réellement aujourd'hui ? Antoine Durrleman et Louis Gallois rendent compte dans une tribune publiée dans *Le Monde* le 20 novembre 2019 de leur ressenti en affirmant que “nous sommes revenus en ce XXI^e siècle au temps médiéval des Hôtel-Dieu”. Pour Claire Brisset et Jean-Pierre Rosenczveig, pour pouvoir constater une amélioration de la situation, “il faut en France un ministre de l'enfance, pas de la protection de l'enfance”. Ils expliquent leur opinion dans une tribune publiée le 19 novembre 2019. Pour finir, Georges Lefebvre rend également compte dans une tribune publiée le 18 novembre de son mécontentement, jugeant que “l'enfant ne se réduit pas à combler un désir d'adulte”.

“A Paris, 700 enfants en famille sollicitent chaque jour un hébergement au Samu social en appelant le 15”, explique Philippe Turpin. Ces chiffres tragiques ne sont pas une fiction. En effet, on observe chaque jour dans les rues parisiennes, comme partout en France, des enfants, des nourrissons, des bébés ainsi que des femmes enceintes contraints de vivre dans la rue, jour et nuit. Les centres d'accueil sont partout en France débordés et ne peuvent accueillir davantage d'enfants ayant besoin d'un toit.

C'est ce qu'expliquent Antoine Durrleman, président du Centre d'action sociale protestant, et Louis Gallois, président de la Fédération des acteurs de solidarité. Pour eux, nous faisons face, en France, à une régression sociale majeure en laissant autant d'enfants vivre dans la rue. Les deux anciens grands commis de l'Etat font part dans leur tribune d'un constat qu'ils qualifient de “honteux”: même si on comptabilise de plus en plus d'enfants demandeurs d'hébergement, on compte encore plus de 400 personnes en famille se trouvant en permanence à la rue. Ils exposent de même d'autres faits, inadmissibles dans notre pays, comme de jeunes femmes enceintes contraintes de vivre à la rue et qui se voient refuser des

places dans des structures d'hébergement adaptées à leur situation. Ils prennent l'exemple d'une jeune femme enceinte de jumeaux, qui a perdu l'un d'entre eux lors de son accouchement seulement au bout de cinq mois de grossesse. Les médecins lui avaient en effet prescrit de ne pas quitter son lit, faisant face à une grossesse compliquée. Cependant, faute d'endroit où se loger et d'avoir été acceptée dans une structure d'hébergement, elle a dû vivre dans la rue pendant six semaines. Pour MM. Durrleman et Gallois, "ce drame est inacceptable". Ils critiquent également les mesures prises par le gouvernement. En effet, le ministère du logement a annoncé l'ouverture pour l'hiver 2019/2020 de 14000 places d'hébergement temporaires, dépendant des températures. Cependant cette mesure est jugée insuffisante et inadaptée à l'accueil de familles notamment avec des enfants en bas âges. Pour contrer cette situation "indigne de notre pays", ils lancent un véritable appel à l'aide en demandant une mobilisation nationale de l'Etat, mais également des collectivités locales, en somme de l'ensemble de la société. Leur objectif serait d'obtenir "zéro enfant à la rue" et donc pour cela de programmer de nouveaux centres d'hébergement plus pérennes.

Pour Claire Brisset, ancienne défenseure des enfants, et Jean-Pierre Rosenczweig, magistrat honoraire, il faut aller plus loin. En effet, ils déplorent dans leur tribune au *Monde* un fossé persistant entre l'affirmation des droits formels et la réalité. Ils rappellent que ce texte, adopté par la France le 20 novembre 1989, est le traité le plus adopté au monde, et qu'il est important d'être fier du chemin parcouru. En effet, il y a trente ans, plus de 15 millions d'enfants de moins de 5 ans mouraient chaque année des effets conjugués de la malnutrition et des maladies infectieuses. Grâce à la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant ainsi qu'à la mobilisation de tous les pays du monde, ce chiffre est tombé à moins de six millions. De même l'effectif des enfants privés de toute forme de scolarisation a chuté de 120 millions, il y a 30 ans, à moins de 60 millions de nos jours, avec également une très nette hausse de la scolarisation des filles. Les progrès sont donc considérables, où que ce soit dans le monde. Cependant, malgré tous les progrès constatés à l'échelle mondiale, il reste des choses à accomplir afin d'améliorer la situation de certains enfants, et notamment en France. On constate en effet que, même si les droits des enfants sont de plus en plus d'actualité et que les enfants ont maintenant tous les droits qu'un être humain doit avoir, ils sont souvent utilisés comme des "objets politiques". De plus, on constate, que malgré les progrès indiscutables liés à l'éducation ou encore au droit, les enfants font encore face à une grande violence. Dans certains pays, ils sont notamment au centre de conflits armés. Dans d'autres pays, 200 millions d'enfants sont exploités dans des usines, des ateliers ou encore dans des entreprises de toutes tailles. Certains font également face à de la violence, en étant utilisés comme des esclaves sexuels, en étant filmés, en étant victimes de la pédopornographie. De plus on remarque une violence parfois invisible, au sein des familles. Claire Brisset et Jean-Pierre Rosenczweig dénoncent dans leur tribune, en somme, un fossé visible entre l'affirmation des droits formels et la réalité. Ils dénoncent cela en expliquant par exemple que seulement en juillet 2019, la France a condamné et qualifié de crime toute relation sexuelle d'un adulte avec un enfant de moins de 15 ans. De plus on comptabilise 3 millions d'enfants pauvres sur 14 millions, un fait qui, d'après les auteurs, va à l'encontre du

droit à un revenu décent, prévu dans la Constitution. Par ailleurs, ils dénoncent les limites de la garantie du droit à l'éducation puisqu'un grand nombre d'enfants handicapés ne sont toujours pas scolarisés. Ils insistent dans la tribune également sur des enfants parfois "invisibles", conséquence de leurs origines qui passent avant leurs droits. Leurs origines raciales ne leur permettraient ainsi pas d'avoir les mêmes droits que les autres enfants. Claire Brisset et Jean-Pierre Rosenczveig tiennent à différencier l'autorité de la responsabilité et demandent que "l'enfance redevienne un objet à part entière des politiques publiques", c'est-à-dire que l'enfant ne soit pas juste, comme précédemment dit, un objet politique mais un citoyen à part entière. Ils demandent ainsi un plus grand engagement en faveur des enfants, en précisant que celui-ci est "l'avenir de l'homme".

Georges Lefebvre, président de la Fondation pour l'enfance, invite dans sa tribune à prévaloir l'intérêt de l'enfant en expliquant que "l'enfant ne se réduit pas à combler un désir d'adulte". Il s'interroge ainsi sur la place réellement accordée aux enfants et à leurs besoins fondamentaux. Il remarque notamment que cette place est en "fragilisation croissante", notamment due à une structure familiale qui pourrait engendrer de la pauvreté, de la souffrance psychique etc. De même il insiste sur l'omniprésence numérique au sein des foyers, dont les enfants seraient fréquemment victimes. Ainsi, même si l'auteur ne souhaite en aucun cas donner un modèle familial "parfait", il tient à préciser que le plus important pour le bien-être d'un enfant est la stabilité, la sécurité et des limites claires qui lui seront fournis par un entourage et des parents aimants. Ainsi, même si le numérique a un rôle de plus en plus important dans les familles, il est absolument nécessaire que la disponibilité, la bienveillance mais surtout une attention et une surveillance parentale soient présentes. Il est donc fondamental de lutter contre l'isolement familial et de garantir une stabilité et une sécurité suffisantes aux enfants soumis à des mesures de protection, ou confrontés à une séparation. D'après George Lefebvre, le plus important est d'informer les parents et en somme toute la société afin de pouvoir obtenir une situation plus stable pour les enfants.

Pour conclure, nous pouvons donc observer que ces trois tribunes publiées dans *Le Monde* en novembre 2019 se rejoignent en un point : obtenir ce qui est de mieux et de plus stable pour l'enfant. Antoine Durrleman et Louis Gallois ont pour priorité de réduire le nombre d'enfants, de femmes enceintes et de familles qui se retrouvent pendant des jours, des semaines, des mois à la rue. Ainsi, ils souhaitent pouvoir se mobiliser afin de leurs offrir des structures d'hébergement plus adaptées et en plus grand nombre. Pour Claire Brisset et Jean-Pierre Rosenczveig, il s'agit de continuer les progrès que l'on peut remarquer depuis la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant, partout dans le monde. Pour ce fait, leur objectif est de diminuer la violence subie par les enfants, qu'elle soit morale ou physique. Un autre point important à améliorer pour eux est la différence qui règne encore entre la loi et la réalité. Pour finir, Georges Lefebvre exprime son point de vue sur une sensibilisation pas encore assez importante sur un monde, une société qui évoluent, notamment grâce aux nouvelles technologies et dont les familles subissent les conséquences.

Aurore MORENO (1^{ère} 11), le 22 mars 2020